



HABILITATION ÉLECTRIQUE BS

OBJECTIF

Permettre aux stagiaires d'accomplir en sécurité, vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées.

Rappel réglementaire

Depuis le 1er juillet 2011, seuls les **travailleurs habilités par l'employeur** (article R.4544-10 du code du travail), après avoir suivi une formation théorique et pratique, sont autorisés à effectuer des travaux spécifiés par l'habilitation. La circulaire du 9 octobre 2012 indique que les employeurs doivent être au 1er juillet 2015), pour respecter les obligations de formation, habilitation et remise de livret au personnel ne disposant pas d'habilitation.
Un recyclage est recommandé tous les 3 ans.

COMPETENCES VISÉES

Le stagiaire sera capable :

- D'identifier les risques électriques sur une installation électrique (armoire, local ou en champ libre)
- De se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- D'adopter un comportement adapté à la situation
- De rendre compte de l'opération réalisée auprès de l'employeur
- De réaliser une analyse préalable à l'opération
- De réaliser une intervention basse tension élémentaire et réarmement d'un dispositif de protection
- D'identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection individuelle

PERSONNALISATION

L'ensemble des modalités de nos programmes de formation (catalogue) peuvent être adaptées pour correspondre au mieux aux profils des stagiaires et à leurs objectifs individualisés.

Le centre de formation est aussi en capacité de créer des programmes de formation

DURÉE

2 jours (14 h)

TARIFS ET FINANCEMENTS

518 € HT par stagiaire

DATES

Selon planning proposé ou autre date à définir

LIEU

GESTES Formation
6 chemin des mèches
94000 CRETEIL

PUBLIC CONCERNÉ

Personnes non électriciennes chargées :

- De réaliser des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux de service électriques
- D'accomplir des interventions de remplacement et de raccordement sur des installations et des équipements électriques

PRÉ REQUIS CONSEILLÉS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Ne pas présenter de contre-indication physique à la pratique.

VALIDATION

Attestation de formation mentionnant l'évaluation des acquis de l'apprenant à la fin du stage. Une pré-habilitation sera délivrée à l'employeur à la suite du stage. A la vue de celle-ci l'employeur pourra délivrer l'habilitation définitive.

La validité est temporaire. L'habilitation de l'employeur et la durée de validité des composantes acquises est de 3 ans.



HABILITATION ÉLECTRIQUE BS

PROGRAMME DÉTAILLÉ :

Partie théorique

Sensibilisation aux risques électriques

- Statistiques concernant les accidents du travail d'origine électrique
- Les risques liés à l'électricité

L'électricité

- Grandeurs électriques (tension, courant, résistance)
- Les effets du courant électrique
- La nature du courant (alternatif, continu)
- Les domaines de tension

La prévention des risques électriques

- L'évaluation des risques électriques
- Les équipements de protection individuelle et collective
- Effets du courant électrique sur le corps humain
- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- Conduite à tenir en cas d'incendie d'origine électrique

Les opérations dans un environnement électrique

- Les différentes zones d'environnement électrique
- Les risques liés à la manipulation des matériels dans un environnement électrique

La norme NF C 18 510

- Les prescriptions au personnel
- Les obligations de l'employeur
- Les différents niveaux d'Habilitation Électrique
- Le rôle de chaque intervenant
- Rôle et opérations du chargé d'intervention BS

Partie pratique

- Mise en situation
- Analyse des risques
- Applications des règles de sécurité
- Reconnaissance du matériel
- Faire une mise hors tension
- Réaliser une intervention de remplacement et de raccordement en sécurité

Evaluation de fin de formation



HABILITATION ÉLECTRIQUE BS

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de l'apprenant tout au long de la formation sur la base d'observations et de questionnements par le formateur.

Le niveau de maîtrise des compétences à acquérir est apprécié au travers une évaluation théorique à la fin du module sous forme de QCM et par un test comportemental en situation.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Le formateur dispense le programme en alternant les apports théoriques et les méthodes pédagogiques. Il adapte le rythme, le contenu et les méthodes en fonction de la progression des stagiaires.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en salle, échanges interactifs et exercices d'application. Mise en situation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Techniques

Salle de cours, et environnement de travail simulé proche du réel.
Documents techniques et support de cours remis en cours ou à la fin du stage.

- Encadrement

Formateur spécialisé en Habilitation Electrique
Équipe administrative en charge de l'accueil et du bon déroulement du stage.



Accessibilité : en cas de handicap, merci de nous consulter pour nous permettre d'évaluer avec vous la possibilité d'adaptation de notre formation à vos besoins.